

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

INSECTICIDE J4 CONCENTRE

Version : 13

Date de révision: 19/04/2011

98/8/CE





1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE.

1.1. Identification de la préparation :	Insecticide concentré à diluer entre 2% et 5%																				
1.2. Application (s) et / ou usage (s) :	Insecticide concentré à diluer entre 2% et 5%																				
1.3 N° code du produit :	4JC002																				
1.4 Identification de la société Distributeur :	Penn'Ty Bio La Pennerie 49370 Bécon les Granits Téléphone: 02-41-77-06-17 Email : contact@penntybi.com Site : www.penntybio.com																				
1.5. Téléphone Appel d'urgence	Appeler le SAMU (15) ou le centre antipoison le plus proche <table><tr><td>Angers</td><td>02 41 48 21 21</td><td>Nancy</td><td>03 83 32 36 36</td></tr><tr><td>Bordeaux</td><td>05 56 96 40 80</td><td>Paris</td><td>01 40 05 48 48</td></tr><tr><td>Lille</td><td>0 825 812 822</td><td>Rennes</td><td>02 99 59 22 22</td></tr><tr><td>Lyon</td><td>04 72 11 69 11</td><td>Strasbourg</td><td>03 88 37 37 37</td></tr><tr><td>Marseille</td><td>04 91 75 25 25</td><td>Toulouse</td><td>05 61 77 74 74</td></tr></table> <p>Cette formule est enregistrée auprès du centre anti poison de NANCY</p>	Angers	02 41 48 21 21	Nancy	03 83 32 36 36	Bordeaux	05 56 96 40 80	Paris	01 40 05 48 48	Lille	0 825 812 822	Rennes	02 99 59 22 22	Lyon	04 72 11 69 11	Strasbourg	03 88 37 37 37	Marseille	04 91 75 25 25	Toulouse	05 61 77 74 74
Angers	02 41 48 21 21	Nancy	03 83 32 36 36																		
Bordeaux	05 56 96 40 80	Paris	01 40 05 48 48																		
Lille	0 825 812 822	Rennes	02 99 59 22 22																		
Lyon	04 72 11 69 11	Strasbourg	03 88 37 37 37																		
Marseille	04 91 75 25 25	Toulouse	05 61 77 74 74																		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1. Classement Européen :	Cette préparation est réglementée selon les directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.
2.2. Effets néfastes pour L'homme :	De par la concentration des composants cette préparation comporte des risques d'irritations graves pour l'homme.
2.3. Effets néfastes pour L'environnement :	Toxique pour les organismes aquatique peut entrainer des effets néfastes à long termes
2.4. Symptômes :	En cas de contact avec les yeux: sensation de brulure En cas de contact avec la peau : irritation En cas d'inhalation : gêne passagère En cas d'ingestion : troubles gastro intestinaux
2.5. Effets néfastes Physico chimiques	inflammable
2.6. Autres dangers	Aucun autre danger connu

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Description de la préparation	Insecticide concentré à diluer entre 2% et 5%		
3.2 Formule :	4JC002		
3.3. Description de la préparation :	Liquide		
3.4. Composants contribuant aux dangers pour la santé ou l'environnement :	Matière Biocide Pyrèthre Végétal 50% N° Cas : 8003-34-7 N° CE :232-319-8	Concentration en % 10,00 <c<=100,00	Classification  Xn Nocif  N danger pour l'environnement R20 21 22 R50/53
	Autres composants Litsea cubeba N° Cas : 90063-59-5 N° CE 290-018-7	Concentration en % 1,00 <c<=10,00	 Xi Irritant R38 R43 S24 S36/37
	Lavandin grosso N° Cas : 91722-69-9 N° CE 294-470-6	1,00 <c<=10,00	 Xn Nocif R52/53 - R38

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

INSECTICIDE J4 CONCENTRE

Version :

13

Date de révision:

19/04/2011

98/8/CE

4. PREMIERS SECOURS.

4.1. Premiers secours :	Ne jamais faire vomir, ni donner à boire ou à manger. Consulter un médecin en cas de malaise. Si la victime est inconsciente, la placer en PLS (position latérale de sécurité)
4.2. Inhalation :	Amener la victime au grand air et la protéger du froid. Consulter un médecin en cas de gêne respiratoire, de malaise ou de maux de tête persistants
4.3. Contact avec la peau	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé, laver les parties contaminées avec de l'eau
4.4. Contact avec les yeux	Laver immédiatement avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de rougeur ou d'irritation persistante
4.5. Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
4.6. Moyens spéciaux sur le lieu de travail	Lave- œil

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction appropriés	Extincteur à poudre, à mousse, à CO ² , brouillard d'eau
5.2. NE PAS UTILISER	Jet d'eau Baton
5.3. Dangers particuliers	aucun danger connu Prévoir un moyen de rétention des eaux d'extinction
5.4. Equipement de protection spécial	aucun équipement requis

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJETS ACCIDENTEL

6.1. Protections individuelles	aucun équipement individuel requis
6.2. Protection pour la protection de l'environnement	Empêcher la pénétration dans les égouts, Eviter la contamination des eaux de surface des eaux souterraines et du sol. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement significatif
6.3. Méthodes de nettoyage	Absorber avec une serpillière Ne pas réintroduire dans le bidon d'origine. Récupérer dans un récipient approprié, fermé et étiqueté et traiter comme un déchet spécifique

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. MANIPULATION	Manipuler avec précaution, ce produit peut entraîner une réaction allergique si contact direct avec la peau
7.2. Stockage	Conserver hors de portée des enfants. Mettre à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour les animaux conserver dans le récipient d'origine.
7.3. Utilisation (s) particulière (s)	Produit destiné aux professionnels à diluer suivant un protocole précis

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

INSECTICIDE J4 CONCENTRE

Version : 13

Date de révision: 19/04/11

98/8/CE

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Équipement de protection individuelle	
8.1.1. Protection des mains	Utilisation de gants
8.1.2. Protection des yeux	Porter des lunettes de protection
8.1.3. Protection respiratoire	Porter un masque
8.1.4. Protection de la peau	Eviter le contact direct avec la peau
8.2. Mesures d'hygiène particulière	Ne pas boire, ne pas manger et ne pas fumer pendant l'application
8.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement	Prendre les précautions nécessaires pour éviter toute contamination accidentelle

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales	
Aspect	Liquide visqueux
couleur	Jaunâtre
Odeur	Légère odeur de Lavande
9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité, et à l'environnement	
PH	6,5 +/- 0,2
Point d'ébullition	118°C
Point éclair	non déterminé
inflammabilité	inflammable
Propriétés explosives	Aucun composant concerné
Densité relative / masse volumétrique	980 gr par litre à 20°C
Hydrosolubilité	Soluble
Liposolubilité	non soluble
Viscosité	Non déterminée

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Conditions à éviter	Stable dans les conditions normales de stockage et de manipulation Eloigner des sources de chaleur et d'ignition. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine
10.2. Matières à éviter	les produits acides les produits basiques
10.3. Produits de décomposition dangereux	Aucun si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Toxicité aiguë	
Inhalation	CL ₅₀ inhalation / rat supérieur à 5000 mg / Litre
Contact avec la peau	DL ₅₀ cutanée / rat supérieur à 30 000 mg / Kg
Contact avec les yeux	des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations
Ingestion	DL ₅₀ orale/rat supérieur à 3000 gr / Kg
	Ces données sont établies en fonction du calcul de la concentration des matières premières entrants dans la composition

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

INSECTICIDE J4 CONCENTRE

Version : 13

Date de révision: 19/04/2011

98/8/CE

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Informations générales	Ce produit contient de l'extrait de pyrèthre, de l'huile de lavandin de l'huile de litsea cubeba dispersés dans un solvant végétal
12.2. Ecotoxicité	La préparation est classée suivant la méthode conventionnelle (par calcul) de la directive 1999/45/CE (modifiée par la directive 2006/8/CE)
12.2.1. Organismes aquatiques	CL50 (96h) truite arc en ciel : 0,260 µg/L CE 50 Daphnies : 0,625 µg/l
12.2.2. Organismes du sol	Biodégradabilité dans le sol



13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Déchets des résidus	Les produits non utilisables sont considérés comme déchets dangereux
13.2. Emballages contaminés	les emballages vides ne peuvent être mis en décharge suivant la réglementation locale
13.3. Mesures de gestion des déchets	Les déchets sont à éliminer par un organisme spécialisé

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classe de transport	sans classement
14.1.ADR Route	Marchandise non dangereuse
14.2. RID Rail	Marchandise non dangereuse
14.3. ADNR Fluvial	Marchandise non dangereuse
14.4. AOCI Air	Marchandise non dangereuse
14.5. IMDG	Marchandise non dangereuse

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Symbole de danger	sur étiquette	Xn Nocif  N Dangereux pour l'environnement 
15.2. Phrases de risque	sur étiquette	R20 Nocif par inhalation R21 Nocif en cas d'ingestion R22 Nocif par contact avec la peau R 38 Irritant pour la peau R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau R50/53 très Toxique pour les organismes aquatique, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
15.3. Conseil de prudence	sur étiquette	S2 Conserver hors de portée des enfants S13 Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux S20 Ne pas manger ne pas boire pendant l'utilisation S24 Éviter le contact avec la peau S 36/37 Porter des vêtements de protection et des gants appropriés
15.4. Informations complémentaires		aucune information supplémentaire disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

INSECTICIDE J4 CONCENTRE

Version : 13

Date de révision: 19/04/2011

98/8/CE

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Texte intégral des symboles de danger et des phrases R pour les substances dangereuses citées au chapitre 3 sur les matières premières seules	Xi Irritant Xn Nocif N Dangereux pour l'environnement R20 Nocif par inhalation R21 Nocif par contact avec la peau R22 Nocif en cas d'ingestion R38 Irritant pour la peau R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau R50/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. S24 Eviter le contact avec la peau S25 Eviter le contact avec les yeux S 36/37 Porter des vêtements de protection et des gants appropriés
16.2. Législation(s) suivie(s):	Les informations de cette fiche de données de sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CE ainsi que celle Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.
Applications(s) et / ou Usage(s)	Insecticide concentré à diluer entre 2% et 5%
Historique Date de la première édition Date de révision Version Modifications	25/07/2009 19/04/2011 13 Modif 1) Modification de l'en-tête Modif 2) Modification de la dénomination Modif 3) Modification du paragraphe 1 sur l'identification Modif 4) Modification du paragraphe 8 sur la protection individuelle
Concentration en Matières actives :	Pyrethre végétal :25%